

ANNEE 2020

3 Février 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

SYNDICAT HAUTE SAONE NUMERIQUE

SOMMAIRE

Arrêtés règlementaires

2020-01 Délégation de signature et fonction à Nadine BATHELOT période du

03 au 09/01/20

2020-06 Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe - Année 2019

Délibérations Conseil d'exploitation

CE2020-01-20-01 Approbation du PV du Conseil d'exploitation du 9 décembre 2019

ARRETES REGLEMENTAIRES

DU

PRESIDENT



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE N° 2020-01

accordant délégation de fonction et signature à Madame Nadine BATHELOT, 1ère Vice-Présidente du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

durant la période du 03 au 10 janvier 2020 inclus

Le Président du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Durant la période du 03 au 10 janvier 2020 inclus, délégation générale est donnée à Madame Nadine BATHELOT, 1ère Vice-Présidente du Syndicat mixte Haute-Saône Numérique, pour me remplacer dans la plénitude de mes fonctions.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 02 janvier 2020 Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Notifié le

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30, rue Charles Nodier -25000 BESANCON.

Date:

Signature:

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200102-2020-01-AR Date de télétransmission : 03/01/2020 Date de réception préfecture : 03/01/2020



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE N° 2020-06

relatif à la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe pour l'exercice budgétaire 2019

Le Président du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

- Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;
- Vu la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;
- Vu la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables ;
- Vu la délibération CS2019-12-16-08 du Comité Syndical autorisant le versement d'une subvention d'équilibre du Budget principal vers le budget annexe ;
- Vu l'exécution du budget 2019 de la Régie ;

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: L'exécution du budget annexe de la régie pour l'exploitation, la maintenance et la commercialisation des infrastructures de communications électroniques pour l'exercice 2019 présentant la situation suivante :

Dépenses:

979 989,35 €

Recettes:

635 255,67 €

Soit un déficit de 344 733,68 €

<u>Article 2</u>: Il est décidé d'accorder, à titre exceptionnel, le versement d'une subvention d'équilibre de 344 733,68 € au profit du budget annexe, qui sera exécutée sur les articles budgétaires suivants :

- En dépense de fonctionnement à l'article 65736 pour le budget principal
- En recette de fonctionnement à l'article 774 pour le budget annexe de la régie.

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200203-2020-06-AR Date de télétransmission : 03/02/2020 Date de réception préfecture : 03/02/2020



<u>Article 3</u>: Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône et Monsieur le Payeur Départemental, publié et affiché.

Fait à VESOUL, le

3 1 JAN. 2020

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le ... 03/02/2020

- affichage le... 03/02/2020

- publication le

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL D'EXPLOITATION



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Conseil d'Exploitation n° CE2020-01-20-01 du 20 janvier 2020 portant approbation du Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

Par suite d'une convocation en date du 7 janvier, l'an deux mille vingt, le 20 janvier à quatorze heures, le Conseil d'Exploitation de la Régie du Syndicat HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Salle Marron, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 5.

Nombre de membres présents : 5

Pour le Collège Communautés de Communes : CHAVECA Joseph TRAMESEL Jean-Claude

Pour le Collège Département : KRATTINGER Yves RIETMANN Olivier MORLOT Robert

Absents ayant donné procuration: 0

Le Conseil d'Exploitation de la Régie du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5721-1 à 9 et L 5722-1 à 10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts adoptés par le Comité syndical par délibération CS2017-05-22-02 portant création de la Régie du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 15 ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 5 membres présents,

CONSIDERANT le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie du Syndicat Haute-Saône Numérique, qui s'est tenue le 9 décembre 2019 concernant les points suivants :

1)	Vérification du Quorum
2)	Désignation d'un secrétaire de séance
3)	Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 5 juin 2019
4)	Redevance du Budget Annexe au Budget Principal
5)	Budget annexe – Décision modificative N° 1
6)	Débat d'Orientation Budgétaire 2020
7)	Catalogue de Service
8)	Points divers et questions

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200120-CE2020-01-20-01-

Date de télétransmission : 24/01/2020 Date de réception préfecture : 24/01/2020



Etaient présents au Conseil d'exploitation du 9 décembre 2019 :

Nombre de membres présents : 4

Pour le Collège Communautés de Communes : CHAVECA Joseph

Pour le Collège Département : KRATTINGER Yves RIETMANN Olivier MORLOT Robert

Absents ayant donné procuration: 0

Absents excusés : TRAMESEL Jean-Claude

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ciaprès

Nombre d'inscrits : 5 Nombre de présents : 5 Nombre de votants : 5 Suffrages exprimés pour : 5 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

D'APPROUVER le procès-verbal du 9 décembre 2019.

Fait et délibéré à VESOUL, le 20 janvier 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Conseil d'Exploitation De la Régie du Syndicat HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- affichage le... 27/01/2020

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200120-CE2020-01-20-01-

Date de télétransmission : 24/01/2020 Date de réception préfecture : 24/01/2020